



## Capitale Nationale (Région 03)

### Unités d'aménagement : 031-51, 031-52, 031-53 et 033-51

Au printemps et à l'été 2013, le Forestier en chef a présenté, en revue externe, les résultats préliminaires du calcul des possibilités forestières pour les 71 unités d'aménagement des forêts du domaine de l'État.

Le Forestier en chef s'est alors assuré que les objectifs régionaux et locaux ont été entendus et considérés. Les éléments suivants ont été jugés importants et nécessitent des ajustements pour le calcul final des possibilités forestières 2014-2018 des unités d'aménagement de la Capitale Nationale.

### Stratégie d'aménagement

- ✗ Toutes les unités d'aménagement

Augmentation des travaux d'éclaircie précommerciale. *Demande provenant de la direction générale régionale (DGR 03-12), de l'industrie forestière (Scierie Leduc et Produits forestiers Résolu) et du Conseil local de développement de Charlevoix.*

### Dimension des bois

- ✗ Unités d'aménagement 031-51, 031-52 et 031-53

Élimination du critère de dimension des bois SEPM. *Demande provenant de l'industrie forestière (Scierie Dion et Scierie Leduc) et de la DGR 03-12.*

### Spatialisation

- ✗ Unité d'aménagement 031-53

Ajustement de la spatialisation. *Demande provenant de Scierie Leduc.*

### Cartographie

- ✗ Unité d'aménagement 033-51

Correction de la superficie des sommets. Exclusion des secteurs situés à l'intérieur des zones considérées comme inaccessibles. *Demande provenant de la DGR 03-12.*

## Facteurs additionnels retenus par le Forestier en chef

✘ Unité d'aménagement 031-51

Exclusion des volumes de thuya, de pruche et de pin blanc en réponse à l'enjeu de raréfaction de ces essences.

✘ Unité d'aménagement 031-53

Retrait des volumes de bouleau jaune et de peupliers en raison d'une faible probabilité d'occurrence.

✘ Unité d'aménagement 033-51

Prise en compte de l'effet de l'épidémie actuelle de la tordeuse des bourgeons de l'épinette sur les possibilités forestières.

## Amélioration continue dans le calcul des possibilités forestières

Il est à noter que certains éléments peuvent avoir été modifiés dans le calcul des possibilités forestières suite à la revue externe, sans qu'ils soient en lien avec les commentaires reçus. En effet, dans un esprit d'amélioration continue, des modifications ont été apportées et des mises à jour ont été intégrées, notamment dans les intrants économiques.

Toutes les modifications mentionnées expliquent les écarts entre les résultats finaux et ceux produits lors de la revue externe.

Gérard Szaraz ing.f., M.Sc., M.A.P.

Forestier en chef

Le 7 novembre 2013